

Tarif VOTRE VIE EN ROSE

- Formule ménage / repassage régulier : sans frais d'adhésion

SERVICES PROPOSÉS	<i>Basic</i>		<i>Sérénité</i>		<i>Confort*</i>	
	<i>T.T.C</i>	<i>H.T</i>	<i>T.T.C</i>	<i>H.T</i>	<i>T.T.C</i>	<i>H.T</i>
Ménage/Repassage Tarif horaire TTC avant avantage fiscal	24,75 €	22.50 €	26,75 €	24.32 €	28,75 €	26.14 €
Ménage/Repassage Coût horaire net après avantage fiscal	12,38 €		13,38 €		14,38 €	

Grille tarifaire applicable jusqu'au 31/12/2018

Ces tarifs sont calculés chaque fin de mois civil en fonction du volume horaire réellement utilisé par le client dans le mois civil en question.

Un devis gratuit est établi systématiquement pour toute prestation, y compris si celui-ci est inférieur à 100 € TTC.

- Ménage /repassage ponctuel : 28,75 € TTC de l'heure, soit 12,88 € TTC de l'heure après avantage fiscal.
- Possibilité d'effectuer quelques achats de produits ménagers manquants.
- A partir de 32 heures par mois un couscous ou un tajine au choix offert une fois par mois.

* Un minimum de 5h par semaine.

Conditions et mode de paiement acceptés

Durée minimale de prestation: 2heures

les moyens de paiement acceptés pour les prestations régulières,

Prélèvement automatique SEPA :

Le règlement des prestations chaque fin de mois civil en fonction du volume horaire réellement utilisé par le client dans le mois civil en question. Le prélèvement est effectué le 05 du mois.

Virement :

Le règlement des prestations du mois s'effectue à réception de la facture.

Le virement est à effectuer le 05 du mois, afférent au nombre d'heures de prestations réalisées pour la période allant du 01 au dernier du mois

Chèques Emploi Service Universel (CESU) préfinancés :

Qu'il s'agisse de CESU papiers ou en cas de recours à un système de dématérialisation des CESU, ces derniers devront être parvenus au siège sociale de l'entreprise avant le 15 du mois en cours pour être pris en compte pour le règlement de la facture du même mois. La preuve de la réception des CESU et des informations dématérialisées est à la charge du client

Nous vous conseillons de les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception ou de les enregistrer sur internet au plus tard le 10 du mois en cours ;

- Tout paiement des prestations en CESU sera encaissé et non remboursable ;
- Le prélèvement automatique SEPA qui sera réalisé le 7 du mois suivant complètera le paiement mensuel de la facture, si le client a choisi le prélèvement automatique SEPA comme moyen de paiement combiné ;
- L'envoi du chèque par le client complètera le paiement mensuel de la facture, si le client a choisi le chèque comme moyen de paiement combiné, et ce dès la réception de la facture. Le versement à la signature du contrat d'une caution équivalente à 4.33 semaines de prestations doit être réalisé.

Chèque bancaire :

Le règlement des prestations du mois s'effectue à réception de la facture.

Un chèque de caution équivalente à 4.33 semaines de prestations vous sera demandé.

ens de paiement acceptés pour les prestations ponctuelles:

CESU + chèque bancaire

Chèque bancaire seul

Espèces

Frais Kilométriques

- Pour les interventions nécessitant l'utilisation d'un véhicule pour se rendre sur les lieux de la prestation (situées dans des lieux éloignés des lignes régulières de transport en commun ou difficiles d'accès), facturation forfaitaire de 3 € TTC (2,73 € HT) par intervention (1,50 € TTC soit 1,36 € HT après avantage fiscal ²) au titre de la participation aux frais de transport ;
- Pour les déplacements effectués par l'intervenant pendant sa prestation, une facturation de 0.39 € TTC (0.35 € HT) par kilomètre parcouru est appliquée.